

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES VALANT JURY DE CONCOURS ET COMMISSION MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE

L'an deux mil vingt-six le 22 juillet, le Conseil communautaire dûment convoqué le quinze juillet, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Christian VIBERT est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BOIRARD Brigitte, COLEUR Amandine, DUCHOSAL Sylviane, MONTMAYEUR Rachèle, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie, VIALLET Amélie
MM. COUNIL Rémy, AUBONNET David, BOCH Jean-Luc, CHENU Hervé, MARCHAND-MAILLET Thierry, OUGIER Pierre, RICHERMOZ Benoit, SILVESTRE Jean-Louis, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à M. Pierre OUGIER), FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. Benoit RICHERMOZ), MARTINOD Marie (donne pouvoir à Mme Sabine SELLINI)
MM. PELLICIER Alexandre (donne pouvoir à M. Hervé CHENU), SPIGARELLI Lucien (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL)

En exercice : 23	Présents : 18	Absents : 5	dont pouvoirs : 5
------------------	---------------	-------------	-------------------

Date de publication : 28 juillet 2026 au 28 septembre 2026

Le Président informe les membres du conseil communautaire que suite à la démission de Lucien SPIGARELLI de ses fonctions de 2^{ème} Vice-Président et de sa fonction de membre titulaire de la commission d'appel d'offres valant jury de concours et commissions marchés à procédure adaptée, il convient de procéder à son remplacement.

Par délibération n°2026-054 en date du 29 avril 2026, le conseil communautaire a procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres valant jury de concours et commission marchés à procédure adaptée comme suit :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Thierry MARCHAND-MAILLET	David AUBONNET
Rachèle MONTMAYEUR	Jean-Luc BOCH
Pierre OUGIER	Marie MARTINOD
Lucien SPIGARELLI	Noémie NICOT
Christian VIBERT	Benoit RICHERMOZ

Suite à la démission de Monsieur Lucien SPIGARELLI, en qualité de membre titulaire de la CAO il convient de procéder à son remplacement.

Le Président procède à l'appel des candidats :

- Daniel-Jean VENIAT

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, suite à l'accord unanime de l'ensemble des membres du conseil communautaire, il est procédé à l'élection à main levée.

Daniel-Jean VENIAT est élu membre de la commission d'appel d'offres.

Le Président rappelle que les autres membres de la CAO demeurent inchangés.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.1411-5 et L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-054 en date du 29 avril 2026 ;

Vu la candidature de Daniel-Jean VENIAT ;

DÉCLARE que Daniel-Jean VENIAT est élu membre titulaire de la CAO suite à la démission de Monsieur Lucien SPIGARELLI,

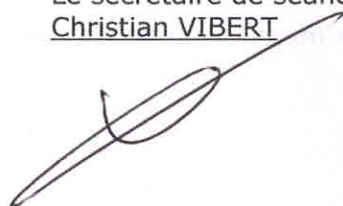
APPROUVE la modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres valant jury de concours et commission marchés à procédure adaptée comme suit :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Thierry MARCHAND-MAILLET	David AUBONNET
Rachèle MONTMAYEUR	Jean-Luc BOCH
Pierre OUGIER	Marie MARTINOD
Daniel-Jean VENIAT	Noémie NICOT
Christian VIBERT	Benoit RICHERMOZ

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 22 JUILLET 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Rémy COUNIL

